

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

#### 1. Décisions prises par le Bureau

Lors de sa séance du 25 avril 2017, le Bureau a décidé :

- d'attribuer la subvention de 10 880 € pour le Collège Robert Schuman de Saint-Amarin répartis comme suit : 665 € pour U.N.S.S., 3 040 € pour le foyer socio-éducatif, 6 175 € pour les sections sportives scolaires et 1 000 € pour le C.D.I.
- de recourir à un C.A.E. pour des fonctions d'accueil et de standard à l'office de tourisme, à temps non complet (24 heures hebdomadaires).
- de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 700 000 € au taux fixe de 1,39% sur 20 ans à échéances trimestrielles constantes:
- d'autoriser son Président à signer une convention avec M. BAUMANN pour la mise à disposition de la cafétéria ainsi qu'une convention d'occupation pour l'appartement sis dans l'enceinte du centre aquatique pour une durée de 6 mois à un stagiaire.
- de valider la mise à disposition à titre gratuit, à l'Association Système Paprika d'un espace d'environ 400 m<sup>2</sup> dans le lot n°14 de l'Hôtel Gros Roman situé au 15 rue des Fabriques à Husseren-Wesserling. En contrepartie l'association s'engage à participer chaque année à 3 manifestations organisées sur le territoire de la Vallée de Saint-Amarin.
- d'attribuer la subvention de 104,00 € à l'Association MUSIQUE UNION GEISHOUSE pour l'achat de verres réutilisables.
- d'approuver la convention de mise à disposition concernant la Grande Chaufferie. La réalisation a été conjointement menée par la Communauté de Communes et par l'Association de Gestion du Parc de Wesserling
- de conclure un marché complémentaire de couverture - zinguerie pour les travaux de mise en place d'une installation photovoltaïque au Belacker avec l'entreprise ETS « Burgunder Gilbert » pour un montant de 32 373,66 € HT.

- d'approuver le plan de financement ci-dessous présenté concernant la validation d'une aire de camping car :

DEPENSES		RECETTES		
		Structures	Montant	%
Travaux d'aménagement de l'aire de stationnement et de service	16 000	Etat dont Contrat de ruralité	9 000€	30 %
Borne d'arrivée d'eau et de vidanges	10 000	Convention Massif/Europe	12 000€	40 %
Mise en place d'une signalétique et panneau d'accueil	4 000	Communauté de Communes	9 000 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000 HT</b>	<b>100 %</b>

- d'approuver le plan de financement ci-dessous présenté concernant la structuration des activités de nature par le développement d'itinéraires de découverte écotouristique :

DEPENSES		RECETTES		
		Structures	Montant	%
Travaux d'aménagement	60 000	Etat dont Contrat de ruralité	16 900	20%
Conception et fabrication : signalétique, panneaux d'accueil et panneaux d'information des points d'intérêts de découverte	14 500	Conseil Départemental	28 000	33 %
Conception outils de communication	10 000	Europe	11 715	14%
		Communauté de Communes	27 885	33%
<b>TOTAL</b>	<b>84 500 HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 500 HT</b>	<b>100 %</b>

Lors de sa séance du 28 mars 2017, le Bureau a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 9 500 € à l'association LES JARDINS DE WESSERLING au titre de la subvention de fonctionnement 2017,
  - 9 500 € à l'association PATRIMOINE ET EMPLOI au titre de la subvention de fonctionnement 2017,
  - 45 000 € à l'E.M.H.T au titre de la subvention de fonctionnement 2017,
  - 2 000 € à l'Association des Œuvres Scolaires au titre de la subvention de fonctionnement 2017,
  - 1 000 € pour l'association EPICEA au titre de la subvention de fonctionnement 2017.
  - l'achat de matériel complet dans une mallette d'un test psychométrique, WISV V, pour le RASED, pour un montant hors taxe de 1 884,50 €.

- d'attribuer au titre des fonds communautaires d'aide aux associations, les subventions telles qu'elles figurent au tableau récapitulatif, annexé à la présente décision, étant précisé que ces aides seront versées sur présentation par les associations des justificatifs de dépenses acquittées (fonds 2 et 3) et bilan (fonds 1).
- l'octroi d'une subvention d'un montant de 420 € à M. OU-SAIDENE Abderrézak, demeurant 18 rue de la gare à Husseren-Wesserling, pour la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel.
- de valider le plan de financement prévisionnel pour la création de locaux adaptés pour les chantiers d'insertion de la Vallée.
- de valider le plan de financement prévisionnel pour le réaménagement d'un ancien site industriel à Malmerspach.
- de valider le plan de financement prévisionnel pour la restructuration d'un local de l'hôtel Gros Roman à Wesserling.

## **2. Décisions prises par le Président**

- Par arrêté du 04 avril 2017 le Président a décidé de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, l'appel à cotisation 2017 afin de renouveler l'adhésion pour l'AMF qui s'élève à 595.43 €.
- Par arrêté du 24 avril 2017 le Président a décidé de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, l'avenant n°1 relatif au lot n° 1 installation photovoltaïque avec batterie du marché cité en titre, pour un montant de 486 € HT. Ce lot a été attribué à l'entreprise Electricité Waechter.
- Par arrêté du 24 avril 2017 le Président a décidé de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, l'avenant n°1 relatif au lot n° 3 construction d'un local batteries du marché cité en titre, pour un montant de 350 € HT. Ce lot a été attribué à l'association Patrimoine et Emploi.
- Par arrêté du 02 mai 2017 le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, le marché de service pour la mission d'assistance juridique à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec le cabinet SOLER-COUTEAUX / LLORENS avocats et conseils et plus particulièrement avec Me. David GUILLIG pour un montant 7 760 € HT.
- Par arrêté du 04 mai 2017 le Président a décidé de signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, l'appel à cotisation 2017 afin de renouveler l'adhésion pour l'ANEM qui s'élève à 956.64 €.